

Madame Boutin,

Suite à la question DQ10 envoyée à Patsy Thompson, vous trouverez ci-joint le rapport d'une évaluation d'un exercice de mise en oeuvre des mesures d'urgence interne à Gentilly-2.

M. Aubry, Division des autorisations et de la conformité - Gentilly-2 est satisfait qu'Hydro-Québec conforme aux exigences de la Commission canadienne de la sûreté nucléaire et que les corrections requises sont de peu à moyennement importantes, c.-à-d., rien de systémique.

Bien à vous,

Suzanne O'Neill
Adjointe administrative
Division de la protection environnementale et de l'audit

Bonjour Madame,
Veuillez trouver annexé le fichier des questions qui vous ont été transmises par télécopieur aujourd'hui.
Vous remerciant de votre grande collaboration, veuillez agréer nos salutations distinguées..
<<DQ10-CCSN.doc>>

Anne-Lyne Boutin
Coordonnatrice du secrétariat de la commission
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE)
575, rue Saint-Amable
2e étage, bureau 2.10
Québec (Québec) G1R 6A6
(TÉL.: (418) 643-7447, poste 420
(FAX: (418) 643-9474
+INTERNET: anne-lyne.boutin@bape.gouv.qc.ca